



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 038-213801723-20251215-00010-DE



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-1512-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,

le lundi 15 décembre

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 10 décembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

Présents : Christelle Bernard, Pascale Besch, Anh Brun, Eric Doyen, Cécile Gerey, Matthieu Joly, Jean Papadopulo, Matthieu Querenet, Serge Comberousse, Jimmy Delroise, Véronique Luxos

Pouvoir : Marielle Berlioz à Pascale Besch, Emilie Delwaulle à Anh Brun, Patrice Fournier à Eric Doyen, Nicolas Jambot à Matthieu Querenet

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

A savoir :

Opération 11 Acquisitions : 2 150 €

Opération 30 Voirie : 37 500 €

Opération 27 Environnement : 3 250 €

Opération 31 Bâtiments communaux : 79 285.50 €

Opération 37 Vidéoprotection : 70 000 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 038-213801723-20251215-00010-DE

Berger
Levrault

Le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le mandat des dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de cette même année.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3 (S. Comberousse, J. Delroise, V. Luxos)

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 17 DEC. 2025
- publication et/ou notification

17 DEC. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

